



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 18 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, FRELASTRE Jean-Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de Mr GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, M. GILLY Lucien ayant donné procuration à M. COLLOMB Stéphane et M. BEHETS Jan, remplacé par M. HEMAR Dominique.

**Délibération n° 2015 /31**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE CONSEIL GENERAL  
04 D'UN ACCES AU LOGICIEL FLORA MUSEES.**

**CONSIDERANT** la compétence de la CCVU ci-après :

- création, aménagement, gestion de musées à l'exception de celui de Barcelonnette à la Sapinière »,
- « création, aménagement et gestion de réserves de collections sur le territoire communautaire » ;

**CONSIDERANT** que le Conseil Général des Alpes de haute-Provence, dans le cadre de la mise en réseau des musées et des dispositifs d'aide et d'appui technique aux communes, a acquis le logiciel « FLORA » pour assurer dans les meilleures conditions la gestion administrative et scientifique des collections des musées du département dans leur objectif de leur valorisation et de leur diffusion au public

**VU** le projet de convention établi par le Conseil Général.

Sur proposition de Monsieur Pierre Martin-Charpenel, Vice-président chargé de la culture

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** l'accès au logiciel « Flora » ;
- **ADOPTÉ** les termes de la convention qui lui est soumise ;
- **AUTORISE** le président à procéder à sa signature ainsi qu'à toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
M. Jacques MARTIN

